

En RCA, le ministre de la jeunesse mobilise contre l'Assemblée nationale

Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui (Martin Luther King).

Il ne s'agit pas de commenter, au jour le jour, les turpitudes et dérives autoritaires du régime politique au pouvoir à Bangui. Le calendrier lunaire n'y suffirait pas. Il convient cependant de pointer les faits saillants, susceptibles de constituer une menace pour la démocratie et de la chose publique, afin d'en analyser les conséquences ultimes et d'appeler l'attention des autorités sur les risques encourus.

En l'occurrence, pour la République centrafricaine, le dernier exemple en date concerne l'appel à la mobilisation lancé à la jeunesse de se rendre le vendredi 20 juin 2025 devant l'Assemblée nationale « pour demander des explications sur les acharnements contre le leader Héritier Doneng », ci-devant ministre chargé de la promotion de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique.

A l'évidence cet appel est piloté par l'intéressé, naguère coordonnateur général de l'association Les Requins, la milice du pouvoir, responsable de multiples exactions criminelles et de délits de droit commun (1).

Dans le cas présent, c'est en sa qualité de ministre qu'il est convoqué devant la commission d'enquête parlementaire sur les travaux de réhabilitation du complexe sportif Barthélémy Boganda, qui doit être mis aux standards des normes internationales.

Le 20 juin 2025, la commission doit soumettre son rapport au vote des députés. Il s'agit donc, pour les organisateurs de cette mobilisation, de prendre les parlementaires en otages et de faire pression sur la représentation nationale afin d'éviter la levée d'immunité du ministre ou la censure du gouvernement (2).

Certes l'association Les Requins a été dissoute et ne peut plus ester en justice. Il n'empêche : ce que semble sous-estimer cette « jeunesse » ignorante, c'est qu'il s'agit cette fois d'un acte illégal et séditieux, un coup d'État !

En effet, leur démarche souffre d'un précédent malheureux. A la mort de Barthélémy Boganda dans un accident d'avion, le 29 mars 1959, l'assemblée nationale de la nouvelle République centrafricaine, instituée le 1er décembre 1958, doit se réunir pour élire le successeur du père fondateur de la RCA. Le jour dit, les colons, planteurs de café de la Lobaye, recrutent des villageois, armés de gourdins, de machettes, de sagaies et de couteaux de jet et les convoient sur Bangui, devant l'Assemblée nationale ; ils exigent la désignation de David Dacko, alors ministre de l'intérieur, supposé ami de la France et neveu du président défunt, en lieu et place d'Abel Goumba, le président intérimaire, catalogué « communiste ».

C'est le premier coup d'État du pays, qui ne deviendra indépendant que deux mois plus tard, le 13 août 1960. La République centrafricaine est donc mort-née, ce 30 avril 1959, où David Dacko est élu président du gouvernement. Le pays supporte encore le poids de cette avanie (3).

Dès lors, il n'est pas question de laisser faire ces malandrins. Si le gouvernement du

Premier ministre Félix Moloua n'interdit pas ce sit-in, il faudrait se rendre à l'évidence : le président Faustin Archange Touadéra et son ministre conseiller spécial pour les organisations non gouvernementales nationales (4) se rendent complices d'une atteinte à la démocratie et à l'Etat de droit, à moins d'en être les commanditaires et les donneurs d'ordre (5).

Paris, le 11 juin 2025

Prosper INDO
Économiste,
Consultant international.

- (1) – *On se souvient des menaces de mort ad hominem proférées à l'encontre des chefs des partis membres du Bloc républicain de défense de la constitution (BRDC), ainsi que les agressions dont ceux-ci ont été les victimes le 30 mai 2025, tous faits restés sans réponse de la part du Procureur de la république près le Tribunal de grande instance de Bangui.*
- (2) – *Le ministre Héritier Doneng avait déjà fait l'objet d'un signalement de la part du Premier vice-président de l'Assemblée nationale, M. Évariste Ngamana, qui a demandé au chef du gouvernement l'éviction de ce dernier pour injures graves à l'encontre d'un parlementaire.*
- (3) – *Aussi bien sous la présidence d'Ange-Félix Patassé que sous François Bozizé, on a vu fleurir les milices Karakö et Kôkôrô, dont les membres se sont mués en coupeurs de route et autres Zarguinass, précurseurs des groupes armés qui ont plongé ensuite le pays dans les différents conflits intercommunautaires et les crises sécuritaires vécus par les Centrafricains depuis trois décennies.*
- (4) – *Les organisations non gouvernementales nationales sont devenues des boîtes à outils de captation des subventions internationales pour les tenants du pouvoir. D'où le conflit qui oppose le ministre Doneng et la fédération centrafricaine de football à propos certainement des subventions de la Fédération internationale de football (FIFA) pour la mise aux normes des installations du complexe sportif Barthélémy Boganda.*
- (5) – *Il conviendra de surveiller le comportement des responsables de la Minusca et des forces intérieures de sécurité à l'occasion de cette mobilisation. Demeureront-ils l'arme aux pieds en cas d'agression des députés, comme ce fut le cas pour les leaders du BRDC ?*